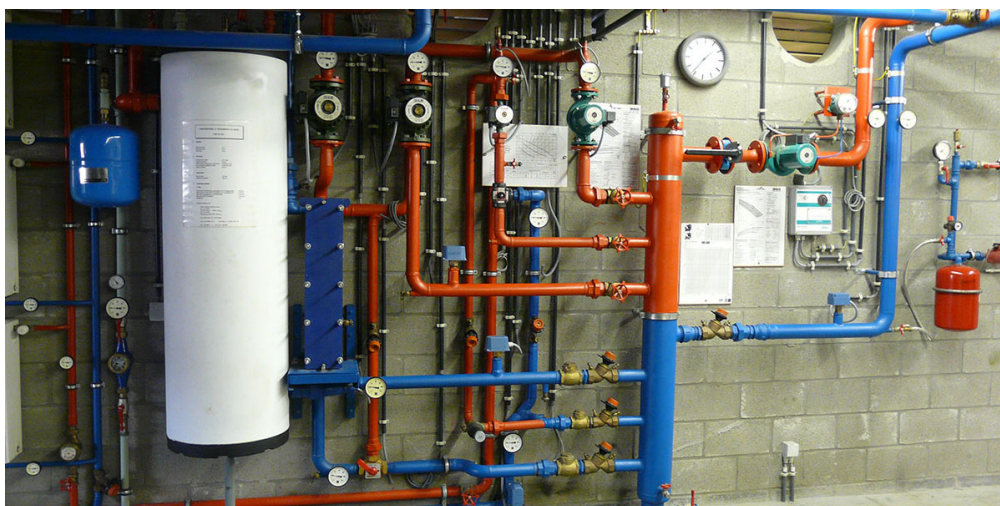


Installateur | Installatrice en chauffage central

Spécialiste du chaud et du froid, vous alliez confort et économies d'énergie



Formation adulte

Vous avez plus de 18 ans ?

Vous cherchez à vous former tout en travaillant ?

L'alternance est la solution idéale pour acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'un métier.

Sous les directives d'un patron, vous installez, réglez, entretenez et réparez les installations en chauffage central. Du montage de tuyaux à l'entretien d'un brûleur en passant par le raccordement au chauffe-eau, vous mettez votre expertise au service du confort du client et de la fonctionnalité des espaces à chauffer.

Vous travaillez dans une entreprise d'installation en chauffage central qui se charge du confort du bâtiment de ses clients.

Le métier d'installateur en chauffage central est un mélange d'ingéniosité, de dextérité et de technicité.

Journée type

Vous réalisez le tracé des canalisations, les fixez et les raccordez aux éléments de l'installation : chaudière, boiler, pompes, vannes et radiateurs. En collaboration avec l'électricien, vous reliez l'installation aux réseaux d'énergie : électricité, eau et gaz.

Vous êtes amené également à installer la climatisation et à placer les matériaux d'isolation. Vous placez des système anti-incendie, pompes à énergie solaires et appareils de traitement d'eau.

Vous assurez l'entretien et la réparation des installations.

Les métiers du bâtiment étant en constante évolution, vous vous tenez au courant des nouvelles tendances et techniques. Soucieux de préserver l'environnement, de nouveaux matériels, de nouvelles possibilités de réglage et de programmation vous permettent d'augmenter le rendement des installations. Vous contribuez ainsi aux économies d'énergie tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre.



Visite de l'atelier

Au bout de trois ans de formation, vous pouvez choisir de :

- Ouvrir votre propre entreprise en installation de chauffage central
- Travailler comme artisan dans une entreprise en installation de chauffage central
- Vous perfectionner dans une technique propre à l'installation de chauffage central

Qualités

Quelles qualités devez-vous posséder pour être installateur de chauffage central ?

Tu dois être rigoureux, résistant et polyvalent.

Quelles qualités développerez-vous pendant votre formation ?

Vous allez développer votre sens des responsabilités et de l'organisation, et vous aurez acquis des compétences en gestion.

Détails sur la formation:

Horaire:

Les horaires ne sont pas encore fixés. Ils vous seront communiqués par le pôle Construction.

Programme:

Cours professionnels

1^{ère} chef d'entreprise (= année préparatoire) (288h)

- Formation à la sécurité de base en construction (FDB) : (12h)
La formation à la sécurité de base est obligatoire pour une majorité des travailleurs du secteur de la construction, dont les apprenants en formation. Une attestation de suivi est délivrée par l'efp à chaque apprenant ayant suivi l'entièreté du module de formation (12 heures). L'apprenant qui n'a pas reçu cette formation obligatoire (apprenant absent à la formation organisée par l'efp ou apprenant pas encore inscrit aux cours au moment de l'engagement en entreprise) doit être

inscrit par son employeur auprès d'un organisme de formation à la sécurité de base au plus tard dans le mois qui suit sa date d'engagement.

- Travaux en hauteur (4h)
- Organisation de chantier (14h)
- Analyse, préparation et communication (18h)
- PEB sensibilisation (y compris DD) (8h)
- Conduits, canalisations électriques et boîtiers (6h)
- Tubage (VMC-Canalisations électriques) (12h)
- Canalisations (28h)
- Approvisionnement combustibles (4h)
- Canalisation soudure (oxy et semi-automatique) (28h)
- Local chaufferie (12h)
- Corps de chauffe (8h)
- Gaz (14h)
- Production d'ECS & Echangeurs (24h)
- Climatisation (8h)
- Eaux usées - Appareils sanitaires - Appareils de distribution - Appareils spéciaux - Gestion de l'eau (40h)
- Mise en service - Maintenance (12h)
- Initiation électricité (24h)
- Initiation à la régulation (8h)

2^{ème} chef d'entreprise (144h)

- Déterminer les caractéristiques thermiques d'un bâtiment (32h)
- Déterminer les générateurs de chaleur (12h)
- Concevoir une installation de production d'eau chaude sanitaire (12h)
- Concevoir le réseau hydraulique d'une installation chauffage central (12h)
- Sélectionner des émetteurs de chaleur (8h)
- Réalisation du métré d'un chantier (12h)
- Réalisation du devis d'un chantier (16h)
- Analyse technique d'un chantier (40h)

3^{ème} chef d'entreprise (208h)

- Assurer le volet administratif (16h)
- Assurer le volet financier (8h)
- Assurer le volet social (12h)
- Gestion de l'exécution technique d'un chantier (48h)
- Evaluer son entreprise (4h)
- Négocier des affaires (8h)
- Créer une entreprise (4h)
- Concevoir une installation mazout (28h)
- Concevoir une installation de gaz (24h)
- Concevoir une régulation d'une installation de chauffage central (20h)
- Concevoir une installation spéciale (8h)
- Gérer la maintenance d'une installation de chauffage central (8h)
- Suivi du projet d'entreprise (20h)

Cours de gestion (160h réparties sur les 2 dernières années)

- Esprit d'entreprendre
- Création d'entreprise
- Législation
- Stratégie commerciale
- Gestion commerciale
- Comptabilité
- Fiscalité
- Plan financier

Organisation

L'alternance allie cours théoriques dans un centre de formation et formation pratique en entreprise. Nous vous proposons de vous former dans ce métier en concluant une convention de stage avec une entreprise (+/- 26 à 30 heures par semaine) et en suivant des cours dans un centre de formation (+/- 8 à 12 heures par semaine).

Pratique en entreprise

Vous devrez être occupé dans la profession pour laquelle vous vous formez soit :

- En concluant une convention de stage rémunérée avec une entreprise formatrice
- En étant sous contrat de travail dans le métier pour lequel vous vous formez
- En bénéficiant d'un stage non rémunéré si vous êtes dans l'impossibilité de répondre à l'une des deux situations reprises ci-dessus.

Le référent stage est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est présent pour vous orienter, vous aider dans vos recherches de stages, il est chargé des aspects administratifs et veille au bon déroulement de votre formation en entreprise.

Certification

A l'issue de la formation, l'apprenant obtient un diplôme Chef d'entreprise homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un certificat de gestion. Ces titres donnent l'accès à la profession pour les métiers protégés.

A l'issue du module FDB : obtention d'une attestation « Formation à la sécurité de base en construction ».

DETAILS SUR LA FORMATION

Diplôme chef d'entreprise installateur en chauffage central et certificat de gestion

Prix: 325 euros par an

Durée: 3 ans

Pratique en entreprise obligatoire pour chaque année de formation

Plus d'informations : 0800 85 210 - info@efp.be

CONDITIONS D'ADMISSION

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes:

- 4^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CESI/CE2D)
- 6^{ème} année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P)
- Certificat d'apprentissage
- Examen d'admission aux conditions générales (CESI/CE2D)